



## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2019

### DELIBERATION N° 2019 – 04 – 01

#### **BUDGET COMMUNAL M14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2018**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018, budget communal M14, arrêté par Monsieur Philippe PERRIN, receveur municipal, qui reprend les comptes de l'exercice 2017 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

☞ **Approuve** le Compte de Gestion 2018, budget communal M14, dressé par le receveur municipal, qui n'appelle ni observation, ni réserve,

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### DELIBERATION N° 2019 – 04 – 02

#### **BUDGET COMMUNAL - M14 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Cet article complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Conseil Municipal élit le(a) Président(e) de la séance. Madame LACOUR est élue et présente le compte administratif 2018 qui se décompose comme suit :

Recettes 2018	315 700,32 €	Recettes 2018	835 146,69 €
Dépenses 2018	234 896,40 €	Dépenses 2018	721 685,44 €
Excédent d'investissement 2018 avant RAR	80 803,92 €	Excédent de fonctionnement 2018	113 461,25 €
Recettes d'investissement RAR 2018	0,00 €		
Dépenses d'investissement RAR 2018	-98 550,80 €		
Déficit d'investissement après AR fin 2018	-17 746,88 €		
Report déficit d'investissement 2017	-28 073,33 €	Report de fonctionnement 2017	1 220 101,85 €
Déficit d'investissement cumulé fin 2018	-45 820,21 €	Résultat de fonctionnement cumulé fin 2018	1 333 563,10 €
Excédent global cumulé à fin 2018	1 287 742,89 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, en l'absence de Madame le Maire par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 12 Voix pour

☞ **Approuve** le Compte Administratif 2018.

☞ **Décide** de la reprise des résultats et de son affectation.

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 2019 – 04 - 03**

#### **BUDGET COMMUNAL – M14 - VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2018**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales directes. La commission de finances s'est réunie en séance le 25 mars dernier sans se prononcer. En réunion de travail le 2 avril, Madame le Maire a proposé, compte tenu des dépenses prévisibles liées à l'agrandissement du groupe scolaire, d'augmenter de façon modérée, le taux de la taxe sur le foncier bâti, le faisant passer de 13.01 % à 13.27 %. Madame le Maire propose par contre, de ne pas toucher à la taxe sur le foncier non bâti, le taux communal étant déjà proche du taux départemental (36.17 %).

Dans ce cas, les taux des 3 taxes locales seraient :

☞ Taxe d'habitation :	6.02 %
☞ Taxe foncier bâti :	13.27 %
☞ Taxe foncier non bâti :	35.50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 4 Voix contre (LIORET-BINCZAK-HYENNE-WEIMAR)
- 0 Abstention (
- 9 Voix pour

➤ **Décide** ou Ne décide pas d'accepter la proposition de Madame le Maire pour l'année 2019,

➤ **Etablit** ou n'établit pas ainsi les taux des 3 taxes locales directes :

☞ Taxe d'habitation :	6.02 %
☞ Taxe foncier bâti :	13.27 %
☞ Taxe foncier non bâti :	35.50 %

➤ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 2019– 04 – 04**

#### **BUDGET COMMUNAL – M14 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 978 932.10 €	Dépenses	2 265 732.92 €
Recettes	1 978 932.10 €	Recettes	2 265 732.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

☞ **Approuve** le budget communal 2019 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 978 932.10 €	Dépenses	2 265 732.92 €
Recettes	1 978 932.10 €	Recettes	2 265 732.92 €

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 2019 – 04 – 05**

**BUDGET COMMUNAL – M14 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de préciser le versement des subventions octroyées aux associations. La somme totale proposée est de 13 000.00 € pour le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

- 0 Voix contre (
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour

Association de Chasse Communale (ACC)	150,00 €
Amicale des pompiers (dont 300,00 € pour la sono du 14/07)	1 500,00 €
Association L'P'tits Borbeteils	300,00 €
Association Loisirs et Sports	1 000,00 €
Club Photos	300,00 €
FNACA	100,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €
Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF)	600,00 €
Mécapassion	800,00 €
MJC Fleurey-sur-Ouche	1 500,00 €
UDMJC	400,00 €
Union Football Club de l'Ouche (UFCO)	1 500,00 €
Harmonie du Val d'Ouche	1 000,00 €
Coopérative scolaire maternelle	450,00 €
Coopérative scolaire élémentaire	650,00 €
Les Amis du Val du Leuzeu	350,00 €
Tennis Club de Fleurey-sur-Ouche	500,00 €
Temps Livres	200,00 €
Subventions imprévues	1 400,00 €
TOTAL	13 000,00 €

↳ **Demande** à Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBERATION N° 2019 – 04 – 06**

**SUBVENTIONS – SUBVENTION UDMJC 21**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de permettre l'activité cinéma, la convention bipartite doit être signée, comme chaque année, pour la mission d'action culturelle cinématographique entre notre commune et l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or.

Pour permettre le règlement rapide de la subvention, il est nécessaire de voter la subvention annuelle 2019, d'un montant de 890.50 €, (fixée à 0.65 € X 1370 habitants sur la population légale de 2018) pour la part fixe et d'une part variable de 400.00 €, selon le compte de résultats de l'activité cinéma de la saison cinématographique 2018-2019.

Le Conseil municipal a entendu cet exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

- 0 Voix contre
- 0 Abstention (
- 13 Voix pour (

☞ **Décide** l'octroi de la subvention annuelle 2019 d'un montant de 890.50 € (fixée à 0.65 € X 1370 habitants sur la population légale de 2018) pour la part fixe et de 400.00 € pour la part variable, selon le compte de résultats de l'activité cinématographique 2018-2019.

☞ **Décide** d'inscrire les crédits au Budget 2019 pour un montant de 890.50 € (fixée à 0.65 € X 1370 habitants sur la population légale de 2018) pour la part fixe et de 400.00 € pour la part variable, selon le compte de résultats de l'activité cinématographique 2018-2019.

☞ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Trois personnes inscrites sur la liste électorale principale de la commune ont été tirées au sort lors de la séance du conseil municipal. Le nom de ces personnes sera transmis aux services de la Préfecture afin de dresser la liste annuelle des jurés d'assises.

Questions diverses :

Le lotissement de La Velle va être réalisé et nous avons été sollicité par ORVITIS concernant l'attribution de deux noms de rues qui vont desservir ce lotissement. Le Conseil municipal et l'association HIPAF se sont concertés et plusieurs noms ont été avancés :

- Rue de la Fontaine Edon
- Rue du Chanoine Carlet
- Rue de l'ancienne muraille
- Rue de la Croix Saunière
- Rue de la Gare

Le choix porterait sur :

- Rue de la Fontaine Edon
- Rue de l'ancienne muraille

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

La séance a été levée à 22 heures 50.

Le Maire,  
Pascale GALLION